

TVA : examen approfondi de la territorialité des prestations de services

Prendre en charge les questions TVA afférentes aux prestations de services rendues ou reçues de partenaires étrangers

PUBLIC

Responsables des questions fiscales de l'entreprise – Praticiens de la TVA – Avocats – Experts-comptables – Commissaires aux comptes – Leurs collaborateurs

PRÉ-REQUIS

Pratiquer la TVA et connaître les règles de territorialité

NIVEAU D'EXPERTISE

Expertise

LES POINTS FORTS

Nombreux exemples concrets illustrant les principes exposés

Expertise et pratique de l'intervenant, avocat fiscaliste spécialisé en TVA

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos

Code
1338

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 478 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Appliquer les règles de territorialité des prestations de services pour définir quelle TVA s'applique
- Déterminer le redevable de la TVA et les modalités de paiement de la taxe (autoliquidation, immatriculation à l'étranger)
- Respecter les obligations formelles et les procédures à suivre pour récupérer une TVA étrangère supportée dans un pays étranger

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès. Auto-évaluez vos compétences pour suivre vos progrès à l'issue de votre formation.

Appliquer les règles de territorialité des prestations de services pour définir quelle TVA s'applique

Définir les notions clés pour analyser une opération de prestation de services au regard de la TVA

- Les notions d'assujetti et d'identifié à la TVA
- La distinction des prestations "B to B" et "B to C"
- Le preneur et le redevable
- Le lieu d'établissement du preneur ou du prestataire (siège social, établissement stable), lieu d'exploitation ou d'utilisation du service
- Synthèse : les schémas de raisonnement à utiliser

Examiner les règles de territorialité des prestations de services fournies à un preneur assujetti à la TVA (B to B)

- Le principe de territorialité applicable
- Les cinq exceptions
- Le cas particulier de la prestation utilisée ou exploitée hors Union européenne
- L'exigibilité de la TVA

compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Brainstorming : quelles règles appliquer aux prestations de services entre la Métropole et les DOM ?

Analyser les règles applicables dans le cas de prestations rendues à un preneur non assujetti à la TVA (B to C)

- Le principe de territorialité applicable
- Les nombreuses exceptions : prestations relatives à un immeuble, prestations des "intermédiaires transparents", transports, etc.
- Cas pratique : déterminer la TVA applicable d'une série de prestations de services

Déterminer le redevable de la TVA et les modalités de paiement de la taxe (autoliquidation, immatriculation à l'étranger)

Identifier le redevable de la taxe

- Les situations dans lesquelles le prestataire est le redevable
- Les situations dans lesquelles le preneur est le redevable

Définir le mode de versement de la TVA applicable

- Les cas d'autoliquidation de la TVA par le preneur du service
- Les cas d'identification à la TVA du prestataire dans l'Etat du preneur
- Cas pratique de synthèse : analyser des prestations de services pour identifier le redevable de la TVA

Respecter les obligations formelles et les procédures à suivre pour récupérer une TVA étrangère supportée dans un pays étranger

Respecter les obligations déclaratives

- Les mentions spécifiques sur factures
- L'autoliquidation de la TVA
- La déclaration CA3
- La déclaration Européenne de Services (DES)
- Synthèse : le régime de TVA applicable à différents types de prestations facturées à un preneur assujetti

Récupérer une TVA étrangère supportée dans un autre Etat membre

- Les conditions de fond pour bénéficier de la procédure de remboursement 8ème directive
- La procédure à suivre
- Les cas d'identification dans un autre Etat
- Cas pratique de synthèse : rechercher le régime de TVA applicable dans une vingtaine de situations différentes

Cette formation comprend un zoom d'actualité : « quick fixes », réforme de la territorialité de la TVA, conséquences du Brexit, etc.

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources, auto-évaluer vos compétences

acquises pendant votre formation et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

A noter

... —————

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.



Prochaines sessions

...

PARIS

- 14 Oct. 2026 – Session Garantie
- 3 Déc. 2026

A DISTANCE

- 14 Oct. 2026 – Session Garantie
- 3 Déc. 2026

